Vente par	DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR
à	issus d'une ZAC
Commune de COURSEULLES SUR	MER Loi ELAN
- Section ZB n°113p40	

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte...»

ZAC: "Saint Ursin"

Approbation du dossier de réalisation en date du 17/10/2019.

Lot n°: 157 SURFACE S= 420 m² SURFACE PLANCHER S= 140 m²

- résulte du bornage EFFECTUÉ AVANT TRAVAUX le 04/12/2020 .
- Contrôle du bornage effectué le
- résulte du bornage EFFECTUÉ APRÈS TRAVAUX le

DESCRIPTIF DU BIEN VENDU

Le plan de vente du lot indique :

En limite Nord Est : 30.00 m en bordure du lot Section ZB n°113p41 (lot n°158)
En limite Sud Est : 14.00 m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération
En limite Sud Ouest : 30.00 m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération
En limite Nord Ouest : 14.00 m en bordure de l'espace vert créé dans le cadre de l'opération

Dressé le 14/01/2021 par

Patrick LALLOUET
Géomètre-Expert à FLEURY SUR ORNE

Signature:

L'acquéreur affirme avoir pris connaissance du descriptif objet des présentes

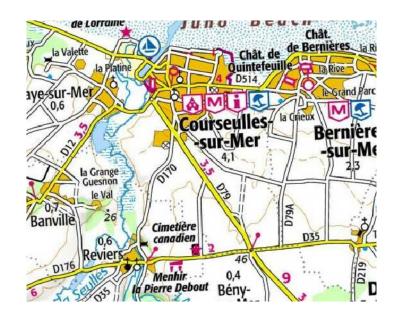
Signature de l'acquéreur

Caractéristiques de la superficie réelle :

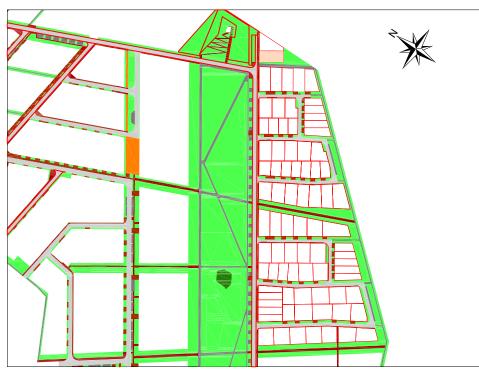
La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre limites réelles, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales. Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

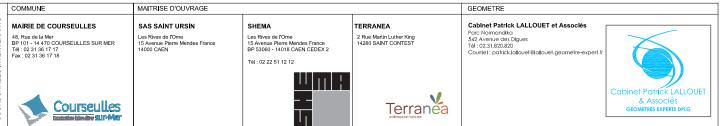


QUARTIER VERT À COURSEULLES-SUR-MER



Lot n°157 - Superficie: 420 m² Surface de plancher: 140 m² Cadastre - Section ZB n°113p40





PLAN DES SERVITUDES

158 403 m^2 157 Echelle:1/250 LEGENDE **ACCES RESEAUX** Accès et stationnement non clos obligatoire sur espace privé, de Limite de lot dimension 5m x 6m minimum (à la charge de l'acquéreur Coffret REMBT VOIRIE Coffret Cibe Localisation obligatoire des accès aux parkings souterrains Enrobé voirie Coffret individuel GAZ Enrobé grenaillé piétor Citerneau individuel Stationnement en dalle béton enherbée Boite de branchement 30x30 TELECOM Stationnement en enrobé

Implantation potentielle pour accès piéton à la parcelle (portillon)

Regard de branchement individuel non carrossable Ø250

 Regard de branchement individuel carrossable Ø250

Candélabres Candélabres

COTATION ALTIMETRIQUE

Cotation terrain naturel avant travaux
 Cotation projet voirie

2% Pente projet voirie

Orientation ligne de faîtage du volume principal

Emplacement obligatoire des abris de jardin

Alignement obligatoire des façades (volume principal ou secondaire

ANNEXES

VOLUMES BÂTIS

Pour connaître les spécificités de chaque type de clôtures, veuillez vous référer au contenu du CPAUPE de la ZAC Saint-Ursin, chapitre "Aménagements extérieurs".

Enrobé rougissant entrée charretière

Sol en mulch sous le filet

TYPOLOGIES DE CLÔTURES

Limites en front de rue (public/privé)

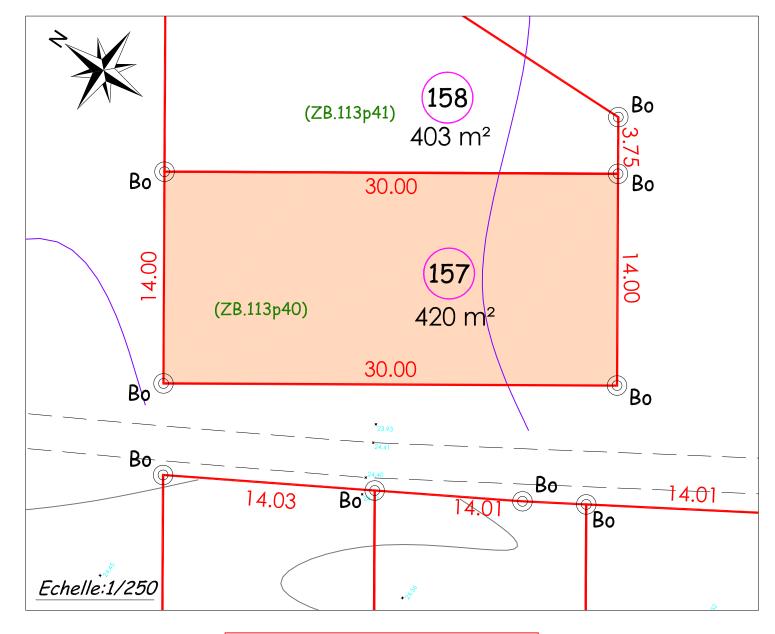
Stabilisé

Brique

- Les emplacements des coffrets, branchements et attentes et les natures de revêtement sont donnés à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces éléments pour toute raison d'ordre technique.
- En fonction des nécessités techniques de réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif.

S:\Dossiers\dossiers 2015\151126 COURSEULLES SUR MER\DESSIN\151126-SEPTEMBRE 2020.dwg

PLAN DE BORNAGE



- Les surfaces et cotation ne seront définitives qu'après la publication du document d'arpentage

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Lot n°157

Superficie : 420 m² Surface de plancher : 140 m² Cadastre - Section ZB n°113p40

